

République du Bénin

Cour constitutionnelle



GREFFE

N° 087 / CC/GEC

**PREMIERE CHAMBRE DE MISE EN ETAT
ROLE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023
A 10 HEURES**

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N° D'ORDRE	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1-	1417/206/REC-23 du 27/07/2023	GANDEMEY Aurelia	Directeur général de l'Agence Pénitentiaire du Bénin	Recours contre l'Agence Pénitentiaire du Bénin pour violation des articles 8, 15 et 35 de la Constitution.	
2-	1455/208/REC-23 du 03/08/2023	-ADEBO Justin -DJOSSOU Gabriel	KPADONOU Noël Zantan GBENAMETO Justin do-REGO Jean-Marie	-Demande d'intervention de la Cour dans une affaire foncière ; -Recours pour violation des droits de l'Homme, -Violences et voies de fait, abus de fonction, abus de pouvoir et corruption.	



3-	1505/256/REC-23 du 10/08/2023	HOUENIVO Emmanuel	Juge d'Instruction du 1 ^{er} Cabinet du Tribunal de 1 ^{ère} Instance de 2 ^{ème} Classe de Ouidah	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
4-	1515/219/REC-23 du 10/08/2023	Landry Angelo ADELAKOUN et autres	Président de la Commission Electorale Autonome (CENA)	Recours pour violation des articles 19 du Code électoral et 35 de la Constitution.	
5-	1517/220/REC-23 du 10/08/2023	BODJRENOU Prosper	Assemblée Spéciale des bureaux des deux Unions professionnelles des Médias du Bénin	Recours contre l'Avis d'Appel à candidature pour la désignation du représentant des journalistes à la CBDH pour violation de la Constitution et de la loi n°2012-36 du 15 février 2013 portant création de la CBDH.	



6-	1535/222/REC-23 du 14/08/2023	ATOOUN Codjo Narcisse	Commission de l'Instruction de la CRIET	Recours pour violation de droits Constitutionnels.	
7-	1537/225/REC-23 Du 14/08/2023	AVODAHO G. Christelle Vigninou	-Ministère de la Justice et de la Législation -Commission Nationale des Droits de l'Enfant	Recours contre le Ministère de la Justice et la Commission Nationale des Droits de l'Enfant pour violation des articles 26 alinéa 2 de la Constitution et 18.3 de la CADHP.	
8-	1543/226/REC-23 du 16/08/2023	AKAKPO Comlan Théophile	Ministère du Travail et de la Fonction Publique	Recours contre le Ministère du Travail et de la Fonction Publique pour traitement discriminatoire et violation de la CADHP.	



9-	1544/227/REC-23 du 16/08/2023	DOHO Henri Joël	Procureur de la République près le TPI d'Abomey-Calavi	Recours en inconstitutionnalité du communiqué n°06714-2023/MJL/CAC-TPI-AB-CAL /PR/SP du 02 août 2023 du Procureur de la République près le TPI d'Abomey-Calavi pour violation des articles 8 alinéa 2, 23 alinéa 1 ^{er} de la Constitution, 9 de la CADHP et 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
10-	1558/228/REC-23 du 18 /08/2023	OLOU Boris	Juge d'instruction du 3 ^{ème} Cabinet du TPI de Cotonou	Recours pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable et de l'article 9 du Code de Procédure Pénale.
11-	1572/229/REC-23 du 21/08/2023	Prosper ALLAGBE	Gouvernement	Recours contre l'Etat béninois pour violation des articles 35 de la Constitution et 23 de la CADHP.



12-	1594/231/REC-23 du 22/08/2023	FADO Kami Justin Archimède	Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Abomey- Calavi	Recours contre le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Abomey- Calavi pour violation des articles 35 de la Constitution, 17.1 de la CADHP et 26.1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.	
13-	1639/236/REC-23 du 29/08/2023	-DJEBLAKAN Germain -DOSSOU Séraphin	-Procureur de la République près le TPI de Lokossa -Juge des Libertés et de la Détenion du TPI de Lokossa -Juge d'Instruction du 2 ^{ème} Cabinet du TPI de Lokossa	Recours pour détention arbitraire	
14-	1680/243/REC-23 du 04/09/2023	Prosper ALLAGBE	-Gouvernement -Ministère du Travail et de la Fonction Publique	Recours en inconstitutionnalité du défaut de transparence dans le recrutement des agents des Institutions.	



15-	1681/241/REC-23 du 04/09/2023	Prosper ALLAGBE	Gouvernement	Recours pour violation du principe d'égalité dans la nomination aux fonctions politiques
16-	1682/240/REC-23 Du 04/09/2023	Prosper ALLAGBE	Gouvernement	Recours en inconstitutionnalité de la condition de dix (10) ans d'ancienneté pour siéger au Conseil National de l'Education.
17-	1718/252/REC-23 du 12/09/2023	PRINCE AGBODJAN Thony Orden-Marie	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique	Recours pour contrôle de constitutionnalité de la loi n°2020-16 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels de la Police Républicaine en République du Bénin.



18-	1515/219/REC-23 du 10/08/2023	Landry Angelo ADELAKOUN et autres	Président de la Commission Electorale Autonome (CENA)	Recours pour violation des articles 19 du Code électoral et 35 de la Constitution.
19-	1801/265/REC-23 du 28/09/2023	Collectivité OKOU Edilo représentée par OKOU Godonou	Président de la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême	Recours en inconstitutionnalité du jugement n°09 du 09 janvier 1973 du TPI de Porto-Novo, l'arrêt n°5975 du 02 juillet 1975 de la Cour d'Appel de Cotonou et l'arrêt n°7/CJA du 28 juin 1985 de la Cour Suprême, pour violation de CADHP.
20-	1995/288/REC-23 du 30/10/2023	Serge Roberto PRINCE AGBODJAN	-Maître Pacôme KOUNDE -Président du Tribunal de 1 ^{ère} Instance de 1 ^{ère} Classe de Cotonou.	Recours contre le Maître Pacôme KOUNDE et le Président du Tribunal de 1 ^{ère} Instance et de 1 ^{ère} Classe de Cotonou pour violation des articles 34, 35 de la Constitution et 27 du Règlement Intérieur de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme.



NOUVELLES AFFAIRES

21-	1988/287/REC-23 du 09/10/2023	TOKINLO Jérémie	Procureur de la République près le TPI de Ouidah	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.
22-	2009/289/REC-23 du 20/10/2023	BODJRENOU Prosper	-Ministre de la Justice et de la Législation -Directeur général de l'Agence Pénitentiaire du Bénin.	Recours contre le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Directeur général de l'Agence Pénitentiaire du Bénin pour violation de l'article 35 de la Constitution.
23-	2093/299/REC-23 du 08/11/2023	GOUETI Félix	Président de la Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire, vice de procédure et violation des droits de l'Homme.



24-	2094/300/REC-23 du 08/11/2023	GOUETI Philippe	Président de la Commission de l'instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire, vice de procédure et violation des droits de l'Homme.	
-----	----------------------------------	-----------------	--	--	--

Cotonou, le 21 NOV 2023

Le greffier en Chef,



Sylvestre FARRA